

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 37 Votants : 46 Suffrages exprimés : 45  <b>Vote</b>  Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à CERS, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Robert MENARD, 1er Vice-président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires</b> : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Francis FORTE, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Michel MOULIN, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARRO, Pierre-Jean ROUGEOT, Fabrice SOLANS, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s</b> : Madame et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Véronique REY, Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p>
<b>Date de convocation</b>  10 décembre 2024	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats</b> : Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Jean-Charles DESPLAN, Bénédicte FIRMIN, Nicolas ISERN, Jacques MAURAND, Gérard NICOLAS, Stéphane PEPIN-BONNET, Laurence RUL, Sébastien SAEZ, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s</b> : Messieurs Laurent DURBAN, Sylvain MILLAU, Armand RIVIERE, conseillers syndicaux.</p>
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s</b> : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Thierry MAURAT, Catherine MONTARON-SANMARTI, Daniel RENAUD, Béranger SARDA, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux.</p>
<b>Date d'affichage</b>  .....	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier BRESSON</p>
<b>Délibération</b>  <b>N° 2024-06</b>	<p style="text-align: right;"><b>OBJET : ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS</b> <u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p><b>Vu</b> le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7;</p>
<b>Contrôle de légalité</b>	<p><b>Vu</b> l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ;</p> <p><b>Vu</b> l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ;</p> <p><b>Vu</b> l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1155 portant modification de la composition et du siège du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ;</p> <p><b>Vu</b> la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Domitienne en date du jeudi 14 mars 2024 ;</p> <p><b><u>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Domitienne en date du mardi 9 avril 2024 ;</u></b></p> <p><b>Considérant</b> les statuts du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 et modifiés le 14 février 2017 ;</p>



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

Considérant que la condition de quorum est remplie.

Considérant le vote du comité syndical du 24 septembre 2020 de la délibération n°3, déterminant le nombre de vice-Présidents à 10, il convient de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-Président.

Le Président préside l'élection.

Le Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-Président et fait appel à candidature.

Le Président présente la candidature de : Monsieur Pierre CROS

N'ayant pas d'autres candidatures, le Président fait procéder au vote.

Le Comité Syndical **décide à l'unanimité** :

- **DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret
- **D'ELIRE Monsieur Pierre CROS** en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ;
- **PREND ACTE** de son installation immédiate ;
- **PRECISE** que le procès-verbal de l'élection sera annexé à la délibération.

Ainsi délibéré à Cers, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pour le Président, le 1er Vice-président  
du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois

**Robert MENARD**



Le Secrétaire de séance

**Didier BRESSON**



## PROCES-VERBAL Séance du Comité Syndical

---

**Jeudi 19 décembre 2024**  
**Salle l'Escapade, CERS**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président accueille les élus pour le Comité Syndical du SCoT du Biterrois.**

### **Présent(e)s titulaires**

Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Francis FORTE, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Michel MOULIN, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARRO, Pierre-Jean ROUGEOT, Fabrice SOLANS, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux

Présent(e)s suppléant(e)s : Madame et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Véronique REY, Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.

Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Jean-Charles DESPLAN, Bénédicte FIRMIN, Nicolas ISERN, Jacques MAURAND, Gérard NICOLAS, Stéphane PEPIN-BONNET, Laurence RUL, Sébastien SAEZ, conseillers syndicaux.

Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Laurent DURBAN, Sylvain MILLAU, Armand RIVIERE, conseillers syndicaux.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Thierry MAURAT, Catherine MONTARON-SANMARTI, Daniel RENAUD, Bérenger SARDA, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux.

### **Ordre du jour :**

- Compte rendu du Comité Syndical du 6 février 2024 ;
- **Election du Président** du Comité Syndical du SCoT du Biterrois (Rapport n°1) ;
- **Election du 4<sup>ème</sup> vice-Président** du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois (Rapport n°2) ;
- **Désignation du représentant** du Syndicat Mixte aux **Commissions Locales de l'Eau et aux SAGE** (Rapport n°3).
- **Modification du tableau des emplois** (suppression de 2 postes) (Rapport n°4) ;
- **Décision Modificative n°1** (Rapport n°5) ;
- **Débat d'Orientations Budgétaires 2025** (Rapport n°6 + annexe ROB)
- **Mandatement des dépenses d'investissement** avant l'adoption du Budget Primitif 2025 (Rapport n°7)

**1. Election du Président du Syndicat Mixte du SCOT :**

Le Premier Vice-Président préside l'élection.

Le Premier Vice-Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection du Président et fait appel à candidature ;

S'est déclaré candidat Monsieur Sebastien FREY

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 46

Nombre de suffrages exprimés : 45

Nombre de suffrages favorables : 45

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Majorité absolue : 45

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Sebastien FREY</b>	45	Quarante cinq

**Monsieur Sebastien FREY a été proclamé Président et immédiatement installé.**

**2. Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :**

Le Premier Vice-Président préside l'élection.

Le Premier Vice-Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président et fait appel à candidature ;

S'est déclaré candidat Monsieur Pierre CROS

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**Résultats du scrutin**

Nombre de votants : 46

Nombre de suffrages exprimés : 45

Nombre de suffrages favorables : 45

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Majorité absolue : 45

Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Pierre CROS</b>	45	Quarante cinq

**Monsieur Pierre CROS a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.**

**3. Désignation du représentant du Syndicat Mixte aux Commissions Locales de l'Eau et aux SAGE :**

Le Comité Syndical affirme la volonté du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois de participer aux différents travaux des Commissions Locales sur l'Eau (CLE) des SAGE.

Il désigne en qualité de représentant du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois, **M. Pierre CROS**, conseiller syndical pour siéger en tant que membre des dites CLE.

**4. Modification du tableau des emplois (suppression de 2 postes)**

Le tableau des emplois modifié est présenté au Comité Syndical. Celui-ci a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial.

Après l'exposé du rapporteur le Comité Syndical adopte le tableau des emplois présenté.

**5. Décision Modificative n°1**

Compte tenu du vote du Budget Primitif en février 2024 et suivant l'arrêté interministériel du 13/10/2023 portant attribution de la dotation de l'article 14 LFR 2022, le versement des indus suivants n'a pas été versé pour un montant de 2 406 €. Afin de faire un mandat au compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) pour le montant de 2406 €, il convient d'effectuer une décision modificative pour prévoir assez de crédits au chapitre 67.

L'équilibre de cette décision modificative sera effectué par une diminution du compte 6238 au chapitre 011.

La Décision modificative est exposée par le rapporteur.

Le Comité Syndical adopte la Décision modificative n°1 pour le budget principal 2024.

**6. Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

Le rapport d'Orientations budgétaires 2025 est présenté au Comité Syndical.

Après en avoir débattu le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025.

**7. Mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2025**

Après l'exposé du rapporteur et après en avoir débattu il est décidé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (non compris les crédits faisant partis d'une autorisation de programme).

**8. Clôture du procès-verbal :**

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le jeudi 16 décembre 2024 à 17h00, et après lecture, signé pour le Président le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le secrétaire de séance.

Pour le Président, le 1er Vice-président  
du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois

**Robert MENARD**



Le Secrétaire de séance

**Didier BRESSON**

